

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°25 du 4 juillet 2008

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte n°10

ARRÊTÉ

fixant, pour l'armée de terre, la liste des unités et le relevé des actions de feu et de combat à prendre en considération pour l'attribution de la carte du combattant au titre des opérations menées au Tchad pendant l'opération « Épervier » du 1er avril 1988 au 31 décembre 2005.

Du 30 avril 2008

DIRECTION DE LA MÉMOIRE, DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES : *service historique de la défense ; département interarmées, ministériel et interministériel, bureau études et documentation.*

ARRÊTÉ fixant, pour l'armée de terre, la liste des unités et le relevé des actions de feu et de combat à prendre en considération pour l'attribution de la carte du combattant au titre des opérations menées au Tchad pendant l'opération « Épervier » du 1er avril 1988 au 31 décembre 2005.

Du 30 avril 2008

NOR D E F S 0 8 5 1 1 0 1 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Trois annexes.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 367.1.7

Référence de publication : BOC N°25 du 4 juillet 2008, texte 10.

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE,

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, notamment ses articles L. 253 *ter* et R. 224 - E ;

Vu l'arrêté interministériel du 12 janvier 1994 modifié fixant la liste des opérations ouvrant droit au bénéfice de la carte du combattant,

ARRÊTE :

Art. 1er. Les unités de l'armée de terre ayant participé aux opérations du Tchad du 1^{er} avril 1988 au 31 décembre 2005, qui répondent aux critères fixés par l'article R. 224-E II du code des pensions militaires et des victimes de la guerre, figurent en annexe I du présent arrêté.

Art. 2. Les actions de feu et de combat qui ont été relevées, font l'objet de l'annexe II :

- liste récapitulative des unités concernées ;
- relevé par unité.

Art. 3. La liste des unités de l'armée de terre admises à bénéficier de bonifications figurent en annexe III.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au « *Bulletin officiel des armées* ».

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice amiral d'escadre,
chef du service historique de la défense,*

Louis DUBESSEY de CONTENSON.

ANNEXE I.
**LISTE DES UNITÉS DE L'ARMÉE DE TERRE AYANT COMBATTU AU TCHAD PENDANT
L'OPÉRATION ÉPERVIER DU 1ER AVRIL 1988 AU 31 DÉCEMBRE 2005.**

DÉSIGNATION DES CORPS, UNITÉS, FORMATIONS OU ORGANISMES		PÉRIODES PENDANT LESQUELLES L'UNITÉ EST RECONNUE COMBATTANTE	OBSERVATIONS
Détachement TERRE des éléments français au Tchad.	Unités ou organismes autres que le détachement de l'aviation légère de l'armée de terre (DETALAT).	TTA Du 18 avril 1988 Au 24 juillet 1988 Du 27 août 1994 Au 25 septembre 1994 Du 9 avril 2002 Au 8 mai 2002 Du 1er mai 2005 Au 30 juin 2005	Comprend les personnels détachés à titre individuel.
	Détachement de l'aviation légère de l'armée de terre (DETALAT).	ALAT Du 18 avril 1988 Au 7 décembre 1988 Du 21 avril 1989 Au 3 septembre 1989 Du 20 octobre 1989 Au 29 janvier 1990 Du 10 mars 1990 Au 27 mai 1990 Du 19 juillet 1990 Au 17 août 1990 Du 4 janvier 1991 Au 14 janvier 1992 Du 2 juin 1992 Au 2 juillet 1992	

<p>Détachement TERRE des éléments français au Tchad.</p>	<p>Détachement de l'aviation légère de l'armée de terre (DETALAT).</p>	<p>Du 02 janvier 1993 Au 16 mai 1994</p> <p>Du 6 juillet 1994 Au 1er février 1995</p> <p>Du 24 février 1995 Au 2 avril 1995</p> <p>Du 25 avril 1995 Au 4 juin 1997</p> <p>Du 5 novembre 1997 Au 22 juillet 1998</p> <p>Du 2 août 1998 Au 22 décembre 1998</p> <p>Du 4 janvier 1999 Au 29 septembre 1999</p> <p>Du 28 janvier 2000 Au 23 mai 2000</p> <p>Du 4 juin 2000 Au 25 avril 2001</p> <p>Du 19 juin 2001 Au 19 septembre 2001</p> <p>Du 3 avril 2002 Au 22 avril 2004</p> <p>Du 4 mai 2004 Au 16 septembre 2005</p>	<p>Comprend les personnels détachés à titre individuel.</p>
--	--	---	---

ANNEXE III.

**LISTE DES UNITÉS DE L'ARMÉE DE TERRE ADMISES À BÉNÉFICIER DE BONIFICATIONS
AFFÉRENTES À CERTAINES OPÉRATIONS DE COMBAT AU TCHAD ENTRE LE 1ER AVRIL
1988 ET LE 31 DÉCEMBRE 2005, AU TITRE DE L'OPÉRATIONS ÉPERVIER.**

DÉSIGNATION DES CORPS, UNITÉS, FORMATIONS OU ORGANISMES.	DATES		BONIFICATIONS(EN JOURS)	OBSERVATIONS
Détachement Terre des éléments français au Tchad : unités ou organismes autres que le détachement de l'aviation légère de l'armée de terre (DETALAT).	1998	4 février	15	